



COMPTE RENDU DU CTL

DU 6 JUILLET 2021

Le comité Technique local du Pas-de-Calais s'est réuni le 6 juillet 2021 à 9h30, à la DGFIP du Pas de Calais, sous la présidence de Monsieur Claude Girault.

La CGT n'a pas siégé.

L'ordre du jour portait :

- Transfert d'emplois dans le cadre du transfert des budgets principaux et annexes des quatre communes de LA CC Flandre-Lys vers la trésorerie d'Hazebrouck (pour avis) ;
- Transfert de l'activité du Centre hospitalier de La Bassée (nord) vers la trésorerie hospitalière de Lens (pour avis) ;
- Nouveau Réseau de Proximité : restructurations prenant effet au 1^{er} janvier 2022 (pour avis) :
 - ◆ Création du SGC d'Arras par la transformation de la TS d'Arras Municipale et transfert intégral de l'activité SPL des TM de Vitry-en-Artois et de Marquion et transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Arras banlieue et de la TM d'Aubigny-en-Artois,
 - ◆ Création du SGC de Bapaume par la transformation de la TM de Bapaume et transfert partiel de l'activité SPL de la TM d'Avesnes-le-comte,
 - ◆ Création du SGC de Saint-Omer par la transformation de la TS de Saint-Omer et transfert intégral de l'activité SPL de Lumbres et d'Aire-sur-la-Lys- Théroouanne et transfert partiel de l'activité SPL de la TM d'Ardres-Eperlecques,
 - ◆ Transformation de la TM de Fauquembergues en antenne pérenne du SGC de Saint-Omer,
 - ◆ Création du SGC de Fruges par transfert intégral de l'activité SPL de la TM de Fruges,
 - ◆ Création de Conseillers aux Décideurs Locaux,
 - ◆ Transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Arras banlieue à la TS d'Avesnes-Le-Comte (22 communes),
 - ◆ Transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Ardres-Eperlecques à la TS de Calais municipale (10 communes),
 - ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Aubigny-en-Artois, d'Auxi-Frévent, d'Avesnes-le-Comte, de Bapaume, d'Heuchin-Pernes, de Marquion et de Vitry-en-Artois au SIP d'Arras,
 - ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM de Desvres et de Marquise au SIP de Boulogne-sur Mer,
 - ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Ardres-Eperlecques, d'Audruicq, et de Guînes au SIP de Calais,
 - ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM de Berck-sur-Mer, de Campagne-les-Hesdin, de Fruges et de Le Touquet Paris-plage au SIP de Montreuil-sur-Mer,
 - ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Aire-sur-la-Lys – Théroouanne, de Fauquembergues et de Lumbres au SIP de Saint-Omer,
 - ◆ Création des accueils de proximité.
- questions diverses

Nous avons lu la liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Nous tenons à vous préciser, une nouvelle fois, que l'UNSA est contre le NRP et contre toutes ses opérations qui y sont liées et qui s'organisent trop vite et trop rapidement.

Que dire des mouvements locaux qui viennent de s'achever ? C'est une nouvelle fois une belle pagaille, quelque-soit les grades ; avec : quelques oublis, des postes non pourvus, aucune visibilité quant à son déroulement, sur les postes à profil : les règles ne sont pas appliquées mais elles le sont sur des postes non à profils, et, une impression, enfin, que les changements pour raison de service seraient devenus une généralité. Tout ceci aurait pu être évité avec les CAPL !!! On le répète, elles étaient utiles.

Quant au NRP, l'UNSA précise que la mise en œuvre d'un mouvement intermédiaire faciliterait la situation professionnelle et personnelle des agents impactés et simplifierait les mesures d'attribution de versement de la prime de restructuration.

Nous vous remercions de votre attention.

Réponses aux liminaires :

Suite aux violents échanges entre deux OS, M le directeur demande de ne pas s'invectiver en séance, il en appelle au calme, l'administration peut se positionner en médiateur, les OS ont une obligation de discrétion et toute violation constatée peut être sanctionnée.

Le Directeur n'organise plus de CAPL, en application des textes. A la place, les OS sont reçues afin de respecter les phases de concertation et de réception des OS afin que chaque signalement soit pris en compte. Il ne doit pas y avoir de diffusion sauvage.

La direction du Pas de Calais avance en regardant l'avenir tout en accompagnant dans le présent.

Pour les postes de CDL, les postes sont bien identifiés, il y a des candidatures sur certains et d'autres qui demandent plus de réflexion.

Transfert d'emplois dans le cadre du transfert des budgets principaux et annexes des quatre communes de LA CC Flandre-Lys vers la trésorerie d'Hazebrouck

La demande de transfert d'emploi est une demande exprimée par le DRFIP du nord.

Pas de transfert d'emplois pour le CDL.

2 emplois fléchés sur le poste de Laventie, mais la direction ne sait pas si ce sera un B, un C, ou 2 C.

Priorité supra départementale pour l'agent qui veut suivre la mission, notamment vers le SGC de Hazebrouck.

Vote contre à l'unanimité

Transfert de l'activité du Centre hospitalier de La Bassée (nord) vers la trésorerie hospitalière de Lens

En contre partie de l'opération présentée au premier point, le nord transfère un emploi de La Bassée vers la trésorerie hospitalière de Lens, mais la direction ne connaît pas le grade.

Cette information sera présentée au prochain CTL.

Vote contre à l'unanimité

Sur ces deux premiers points de l'ordre de jour, l'UNSA avait demandé aux précédentes séances si des transferts d'emploi allaient avoir lieu, nous avons eu la certitude que NON.

Nous pouvons que constater que le directeur applique la décision du DRFIP !! nous le déplorons ouvertement.

L'analyse finale de ces transferts sera examinée au prochain exercice emplois 2022.

Les opérations liées au NRP

Ces opérations ont été présentées par groupe d'opérations comme suit :

1^{er} groupe :

- ◆ Création du SGC d'Arras par la transformation de la TS d'Arras Municipale et transfert intégral de l'activité SPL des TM de Vitry-en-Artois et de Marquion et transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Arras banlieue et de la TM d'Aubigny-en-Artois,
- ◆ Création du SGC de Bapaume par la transformation de la TM de Bapaume et transfert partiel de l'activité SPL de la TM d'Avesnes-le-comte,
- ◆ Création du SGC de Saint-Omer par la transformation de la TS de Saint-Omer et transfert intégral de l'activité SPL de Lumbres et d'Aire-sur-la-Lys- Théroutanne et transfert partiel de l'activité SPL de la TM d'Ardres-Eperlecques,
- ◆ Transformation de la TM de Fauquembergues en antenne pérenne du SGC de Saint-Omer,
- ◆ Création du SGC de Fruges par transfert intégral de l'activité SPL de la TM de Fruges,

A été soulevé, le soucis des régisseurs lorsqu'ils décaissent à la Banque Postale, notamment sur le fait qu'ils doivent patienter avec les autres clients. Une réception à part n'est pas prévue dans le cadre législatif. Le DDFIP va diligenter une enquête auprès des régisseurs afin de connaître leur problème et d'y trouver une solution.

Pour certaines trésoreries, il y a trop de régies, 20 % d'entre elles dans le département n'ont aucun mouvement (soit 800 régies), un dispositif de contact avec les collectivités va être fait pour les clôturer ou trouver une solution pour les adosser à d'autres régies.

Pour les bons de secours, le département avance vite sur l'octroi des cartes prépayées, des actions de formation auprès des agents de la territoriale sont en cours, une demande de distribution des bons de secours par les trésoreries jusqu'en octobre est demandée. Quant aux bons communaux, l'alternative au paiement en numéraire est le virement, la régie d'avance, ou la carte prépayée (trop coûteux pour une collectivité).

Problème à la trésorerie d'Arras amende qui va voir sa charge de travail s'alourdir avec la réception des paiements venant du SGC d'Arras, et pour les contribuables qui se présenteraient sans titre de paiement. La trésorerie d'Arras amende est déjà bien surchargée, il faudra être vigilant sur le suivi des missions. Quant aux paiement sans titre, il va falloir adopter une certaine pédagogie vis à vis des usagers.

La création d'un SGC passe par une phase de transition normale pour les agents. C'est un nouveau service, il faut que ceux-ci trouvent leur place. Il faut du temps pour s'adapter au nouvel environnement de travail, la DDFIP, les y accompagne.

La DDFIP connaît le risque d'hyper-spécialiser un agent sur une tâche bien définie, c'est une menace pour le SCG, il est donc important que s'instaure un dialogue entre le chef de service et les agents. Ce dialogue se développe dans les services, il s'institutionnalise, ça devient la norme.

Un bilan sur les SGC sera effectué au bout de 4 mois, suivi de points d'étape.

Pour la PRS, elle est versé sans que l'agent la demande, le détail du calcul sera précisé pour chaque agent. Pour l'IAMF, c'est l'agent qui en fait la demande par mel, avec les références aux stages suivis.

Transferts d'emplois :

1) SGC d'Arras :
1B de Marquion
3B et 1C de Vitry-en Artois

2) SGC de Bapaume :
pas de transfert d'emploi
Un soucis pour l'accueil du public pour lequel rien n'est décidé, ni tranché.

3) SGC de St Omer :
3B et 1C d'Aire sur la Lys
3B et 1C de Lumbres
1 IDIV CL et 1B d'Ardres

4) antenne de Fauquembergues :
gestion des communes de moins de 3500 habitants
pas de transfert d'emplois.

5) SGC de Fruges :
Pas de transfert d'emploi

Le calendrier des travaux n'est pas encore fixé. Pour le SGC d'Arras, les travaux d'isolations sont à l'étude il n'y a pas de budget obtenu, pour l'avoir il faut faire une étude sur tout le bâtiment.

Pour le SGC d'Arras, les places de parking sont suffisantes.

Vote contre à l'unanimité

Toutes les questions évoquées au cours des débats sur la création des SGC avaient été soulevées lors de la création du SGC de Lens.

2ème groupe :

- ◆ Création de Conseillers aux Décideurs Locaux,

Actuellement, un seul CDL sur Lens,
Missions de conseil budgétaire et comptable
travaille en lien avec le SGC de Lens

au 30 juin : 286 réponses expertises données depuis son installation.

Les futurs CDL auront un périmètre de compétences géographiques bien définis.

Un pilotage bilatérale s'effectue avec la ddfip.

Un énorme soutien de formation est apporté par la DDFIP en plus du socle de formation de base afin que les CDL montent en compétence. Une grille d'analyse en besoin de formation sera adressée aux futurs CDL afin de leur fournir des formations dédiées sur des problématiques particulières liées à leur mission.

Se pose le problème sur Hénin/Carvin, pas de candidature, les collectivités sont compliquées. Le directeur ne nommera pas quelqu'un qui ne veut pas occuper le poste.

Vote contre à l'unanimité

3ème groupe :

- ◆ Transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Arras banlieue à la TS d'Avesnes-Le-Comte (22 communes),
- ◆ Transfert partiel de l'activité SPL de la TS d'Ardres-Eperlecques à la TS de Calais municipale (10 communes),

Mise en conformité des périmètres des EPCI au vu de 2023.

Transfert d'un agent B d'Arras Banlieue vers Avesnes Le comte (22 communes), chaise vide car l'agent ne partira pas d'Arras Banlieue.

Transfert de 2 agents C d'Ardres vers Calais (10 communes)

Déséquilibre entre charges de travail et emplois, le directeur regardera au dossier emploi pour rééquilibrer les services. [Vigilance !!!](#)

Vote contre à l'unanimité

4ème groupe :

- ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Aubigny-en-Artois, d'Auxi-Frévent, d'Avesnes-le-Comte, de Bapaume, d'Heuchin-Pernes, de Marquion et de Vitry-en-Artois au SIP d'Arras,
- ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM de Desvres et de Marquise au SIP de Boulogne-

- sur Mer,
- ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Ardres-Eperlecques, d'Audruicq, et de Guînes au SIP de Calais,
 - ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM de Berck-sur-Mer, de Campagne-les-Hesdin, de Fruges et de Le Touquet Paris-plage au SIP de Montreuil-sur-Mer,
 - ◆ Transfert du recouvrement de l'impôt des TM d'Aire-sur-la-Lys – Théroutanne, de Fauquembergues et de Lumbres au SIP de Saint-Omer,

La direction constate que les agents sont plutôt favorables pour suivre leur mission.

Les agents seront positionnés ALD au 01/01 puis participeront au mouvement local pour une affectation au 01/09. Priorité sur le poste.

Demande de maintien d'un cadre A sur la site de Montreuil pour le recouvrement car sur Berck et Le Touquet, il y a beaucoup de prise d'hypothèque qui demande une expertise.

Demande à ce que les agents soient bien positionnés sur le recouvrement de l'impôt lors du transfert au SIP. Les RH ont rencontré les équipes et les situations divergent suivant :

- si l'agent suit la mission,
- l'agent ne veut pas suivre la mission mais d'autres volontaires oui,
- aucun agent n'est volontaire pour suivre la mission.

Le dialogue doit se faire avec les agents afin de trouver une solution, il existe plusieurs niveaux de consultation RH :

- chef de service,
- réunion collective,
- entretiens individuels pour les agents qui le souhaitent,
- traitement des cas particuliers.

Les agents qui ne veulent pas suivre la mission seront contraints de la suivre et seront invités à participer au mouvement local mais n'auront pas de priorité.

Pour Montreuil des soucis d'installation car il n'y aurait pas de place pour accueillir les agents, une prise de contact sera pris avec le chef de service en septembre après l'installation des nouveaux arrivants.

Transfert d'emplois :

1) SIP Arras :

- 1B d'Auxi-Frévent
- 1B de Marquion,
- 1C de Vitry en Artois,

2) SIP Boulogne sur mer :

- 1C de Marquise,

3) SIP Calais :

- 1C de Audruicq,
- 1C de Guînes,

4) SIP Montreuil sur mer :

- 1A de Berck,
- 1B de Berck,
- 1B de Campagne,
- 1B et 1C du Touquet (pour les volontaires, c'est l'ancienneté administrative qui sera prise en compte)

5) SIP St Omer :

- 1B de Aire sur la Lys,
- 1C de Lumbres,

Vote contre à l'unanimité

5ème groupe :

- ◆ Création des accueils de proximité.

270 accueils de proximité pour le paiement dans le département.
Carvin fonctionne bien à deux demies journées par semaine,
Avec les contre rappels 80 % des usagers ne se déplacent pas

Bilan chiffré et motivé en fin d'année sur tous les points d'accueil de proximité
Pas de réception sans rendez-vous.

Liste au 01/01/2021 :

Auchel,
Bully Les Mines,
Carvin,
Vimy,

Liste au 01/09/2021 :

Avion,
Rouvroy,
Beuvry,
Douvrin,
Hersin-Coupigny,
Laventie,

Liste au 01/01/2022 :

Aire Sur la Lys,
Marquion,
Vitry en Artois.

Vote contre à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Nous avons posé les questions suivantes :

1) Y a t il un projet de recouvrer les amendes des transports publics à la trésorerie d'Arras amende ? (note de GF1C).

Une note du 1^{er} juin 2021 fixe la promotion et le déploiement de partenariats entre la DGFIP et les opérateurs de transports locaux afin d'optimiser le recouvrement des amendes transports.

Le partenariat engagé avec la SNCF depuis novembre 2016 est fructueux, grâce à l'action menée par les agents SNCF au sein des trésoreries amendes. Les résultats du recouvrement sont 5 fois plus élevés sur les amendes de ce panel.

Ce dispositif a vocation à s'appliquer à tout exploitant de transports publics ferroviaires ou routiers.

Ainsi au regard des enjeux et notamment du volume d'amendes prises en charge dans le département, une démarche partenariale similaire peut-être proposée aux opérateurs locaux de transport concernés afin d'améliorer l'efficacité du recouvrement.

Le dispositif s'avère coûteux pour les partenaires mais permet aux transporteurs publics de contribuer à leur politique de lutte contre la fraude et la récidive grâce au renforcement de l'effectivité des sanctions.

Chaque direction locale est invitée à apprécier l'opportunité d'effectuer cette promotion. La DDFIP 62 n'y est pas favorable.

2) Pouvons nous avoir un point d'étape sur les points de contact ? Nombre de RDV, nombre de RDV honorés sur site et nombre de RDV honorés par tel ?

Réponse apportée au dernier point du NRP.

3) Pouvons nous avoir un point d'étape sur les recouvrements chez les débiteurs de tabac ?

3 839 paiements au 30 avril.

Chiffre accessible sur ULYSSE nationale

50 % amende,

30 % produits locaux

15 % impôts

5 % autres.

4) Suite aux transferts d'emplois vers le SGC d'Arras à Foch, avez-vous prévu des places de parking suffisantes et donc des cartes de stationnement en nombre suffisants ?

Pour la direction, il y en aura suffisamment.

5) Où en sont les travaux au centre de contact de Lens ?

Les travaux avancent bien, les cloisons sont terminées, les panneaux acoustiques sont bientôt livrés,

problème d'approvisionnement pour le matériel de bureau (rupture de stock).

Le mobilier de repas : la commande faite par l'action sociale est annulée car délai trop long, un autre prestataire doit être choisi.

Le mobilier pour l'espace détente : contact pris pour la machine à café avec choix et tarifs intéressants, fontaine à eau prévue,

La badgeuse va arriver

SFR doit intervenir pour le réseau téléphonique.

Il serait navrant que ce centre de contact, tout neuf, ne puisse pas accueillir les agents dans de bonnes conditions, dans des locaux terminés...L'UNSA y sera vigilant et demandera une visite du site avant son ouverture.

6) Pouvez vous faire un rappel auprès de tous les services sur l'application des règles d'interdiction de fumer dans les bureaux et les espaces publics (y compris la cigarette électronique)? En effet, des collègues continuent d'utiliser leur cigarette électronique dans leur bureau ou les espaces partagés.

Le premier recours est le chef de service,

les OS ont la pleine capacité pour demander une audience avec le chef de service,

La direction intervient en dernier ressort.

Un rappel va être envoyé à tous les agents.

L'UNSA va s'assurer que ce rappel sera bien fait.

Fin du CTL 17H30

Seconde convocation pour le 15 juillet.